

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 458 253**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 14332**

(54) Siège transformable.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 C 13/00, 4/28.

(22) Date de dépôt..... 5 juin 1979, à 15 h 53 mn.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 1 du 2-1-1981.

(71) Déposant : GIEBELE R Hans, résidant en France.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Beau de Loménie,  
55, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

**Siège transformable,**

La présente invention a pour objet un siège transformable.

On connaît différents types de sièges transformables qui peuvent être utilisés dans une position à la manière d'une chaise ordinaire et dans une autre position comme chaise longue.

5 Toutefois les dispositifs connus sont compliqués et font appel à des mécanismes comportant un grand nombre de pièces et difficiles à manoeuvrer par l'utilisateur. Il en résulte que ces sièges de type connu, en raison de leur complexité, présentent un prix de revient élevé.

10 La présente invention a précisément pour objet un siège transformable qui peut être rapidement modifié pour occuper l'une ou l'autre des positions et qui comporte un nombre d'éléments réduit donc peu coûteux en ce qui concerne sa fabrication.

15 Conformément à l'invention, le siège est constitué de deux éléments articulés l'un par rapport à l'autre et susceptibles d'occuper sélectivement deux positions dont l'une dans laquelle les deux éléments sont repliés l'un contre l'autre pour former un support d'assise et un piétement pour la position assise et l'autre dans laquelle 20 les deux éléments sont dépliés et constituent respectivement un support d'assise et un dossier pour la position allongée.

25 Le siège est réalisable de différentes manières et permet d'utiliser de nombreux matériaux pour sa fa-

brication. Il peut être réalisé à partir de plaques en matière plastique conformées, de mousse, de plastomère ou d'élastomère.

5 Le siège peut comprendre un bâti en tube métallique ou en bois, sur lequel sont fixées des garnitures de matériau souple notamment en tissu.

10 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre de plusieurs exemples de réalisation et en se référant aux dessins annexés, dans lesquels :

- La figure 1 est une vue en perspective d'un mode de réalisation d'un siège suivant l'invention, en position repliée ;

15 - La figure 2 est une vue en perspective d'un même siège qu'à la figure 1, en position dépliée ;

- La figure 3 est une vue de détail du mode de liaison des éléments de siège ;

20 - La figure 4 est une vue en élévation d'un autre mode de réalisation d'un siège en matériau déformable, en position repliée ;

- La figure 5 est une vue en élévation d'un même siège qu'à la figure 4, en position dépliée ;

- La figure 6 est une vue en perspective d'un siège à bâti tubulaire replié pour la position assise ;

25 - La figure 7 est une vue en perspective d'un même siège qu'à la figure 6 dont le bâti est déplié pour la position allongée.

Aux figures 1 et 2, on a représenté un mode de réalisation d'un siège transformable qui est constitué de 30 deux éléments 1, la qui sont réalisés chacun à partir d'une plaque, notamment en matière plastique, conformée pour présenter sensiblement la forme d'un U avec un plan médian 2, 2a et deux plans latéraux 3, 3a et 4, 4a, sensiblement perpendiculaires au plan médian. Les éléments 1, 35 la sont articulés l'un par rapport à l'autre suivant un

axe 5 situé à la partie supérieure dans l'un des angles entre le plan médian 2, 2a et l'un des plans latéraux 3, 3a.

5 Lorsque les éléments 1, 1a du siège sont repliés l'un contre l'autre (figure 1) pour la position assise, les plans médians 2, 2a sont en regard l'un de l'autre et éventuellement en contact, alors que les plans latéraux 3, 3a situés d'un même côté constituent le support d'assise et les éléments 4, 4a constituent le pied de support.

10 Dans cette position et pour maintenir les deux éléments en contact, il est prévu sur le bord formé par l'angle entre les plans médians 2, 2a un moyen de liaison amovible (figure 3a) constitué par des éléments de charnière 6, 6a dans lesquels est montée de façon amovible une broche 7.

15 Pour amener le siège en position dépliée, on dégage la broche 7 et l'élément 1a reposant sur le sol par ses plans latéraux 3a et 4a, on fait pivoter l'élément 1 autour de l'axe 5 pour l'amener dans la position représentée à la figure 2 où le plan latéral 3 repose sur le sol.

20 Dans cette position, les plans médians 2a, 2 consituent respectivement le support d'assise et le dossier du siège permettant ainsi à l'utilisateur d'occuper 25 une position allongée.

30 Comme représenté à la figure 1, il est prévu dans les plans latéraux 3a et 4a des orifices 8 destinés à recevoir une tige 9 courbée en U et constituant dans la position repliée un dossier de chaise lorsque l'utilisateur est en position assise. La tige courbée 9 engagée dans les orifices 8 est utilisée comme repose-pieds dans la position dépliée du siège (figure 2) ou comme repose-tête.

35 Aux figures 4 et 5, on a représenté un autre mode de réalisation du siège dans lequel celui-ci est constitué de deux blocs 11, 11a en matériau déformable notam-

ment en mousse d'élastomère ou de plastomère, chaque bloc présentant en section la forme d'un trapèze. Les blocs ou éléments 11, 11a sont articulés l'un par rapport à l'autre suivant un axe 12 qui peut être constitué par une 5 bande flexible reliant entre eux lesdits blocs.

Les éléments 11, 11a en position repliée comme représenté à la figure 4, ont leurs faces 13, 13a correspondant à la grande base inclinée du trapèze, qui sont en regard l'une de l'autre et les faces 14, 14a correspondant aux côtés du trapèze constituent le support d'assise. 10 Les faces 15, 15a qui correspondent aux côtés du trapèze constituent la surface d'appui du siège.

En position dépliée, après avoir fait basculer le bloc 11a autour de l'axe 12 (figure 5), les faces 13, 15 13a correspondant à la grande base du trapèze constituent le support d'assise et le dossier du siège pour la position allongée de l'utilisateur. L'élément ou bloc 11 repose sur le sol par sa face 16 correspondant à la petite base du trapèze. 20

Aux figures 6 et 7, on a représenté un autre mode de réalisation du siège qui comprend un premier bâti en tube 17 sur lequel est articulé, dans sa partie médiane autour d'un axe 19, un deuxième bâti en tube 18.

Le premier bâti 17 comporte deux montants 20, 25 20a repliés à l'une de leurs extrémités pour présenter une partie 21 recourbée en U et munis à leur autre extrémité d'un cadre 22 de forme rectangulaire disposé perpendiculairement aux montants.

Sur l'axe 19 du premier bâti 17, est articulé 30 le second bâti 18 en tube qui présente deux montants 23, 23a repliés perpendiculairement et reliés à l'une de leurs extrémités par une partie 24 en forme d'U.

Entre la partie 21 du premier bâti et l'axe 19, est fixée par ses deux extrémités une garniture 25 en matière souple, notamment une bande de tissu qui est utili- 35

sée comme dossier.

De même entre les montants 23, 23a, dans la partie horizontale de ceux-ci, est tendue une garniture en matière souple 26 constituant un support d'assise.

5 Entre les parties 22 et 24 des premier et deuxième bâti, est fixée une garniture 27 en matière déformable.

10 Lorsque le siège est en position d'assise, comme représenté à la figure 6, le premier bâti 17 repose par son cadre 22 sur le sol et s'étend verticalement, alors que le deuxième bâti 18 est replié et repose sur le sol par sa partie 24 recourbée en U de manière à constituer une chaise dont la garniture 25 constitue le dossier et dont la garniture 26 constitue le support d'assise.

15 Afin d'utiliser le siège comme chaise longue, le premier bâti est disposé horizontalement et repose sur le sol par la partie 21 et le cadre 22, alors que le deuxième bâti 18 est déplié permettant à la garniture 27 de s'étendre entre la partie recourbée 24 du deuxième bâti et 20 le cadre 22 du premier bâti (figure 7). Cette disposition permet d'utiliser le siège comme chaise longue dont la garniture 27 constitue le support d'assise et le dossier.

25 Pour constituer le bâti, il est bien évident que l'on peut utiliser des tubes métalliques ou en matière plastique, ainsi que des montants en bois ou en toute autre matière appropriée.

30 Bien entendu, diverses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art aux dispositifs ou procédés qui viennent d'être décrits uniquement à titre d'exemples non limitatifs, sans sortir du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

1) Siège transformable, caractérisé en ce qu'il est constitué de deux éléments articulés l'un par rapport à l'autre et susceptibles d'occuper sélectivement 5 deux positions, dont l'une dans laquelle les deux éléments sont repliés l'un contre l'autre pour former un support d'assise et un piétement pour la position assise et l'autre dans laquelle les deux éléments sont dépliés et constituent respectivement un support d'assise et un dossier 10 pour la position allongée.

2) Siège transformable suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les deux éléments sont constitués chacun d'une plaque conformée pour présenter sensiblement la forme d'un U avec un plan médian et deux plans 15 latéraux sensiblement perpendiculaires au plan médian, lesdits éléments étant articulés l'un par rapport à l'autre suivant un axe situé dans l'un des angles entre le plan médian et l'un des plans latéraux, lesdits éléments en position repliée ayant leurs plans médians en regard 20 l'un de l'autre, alors que les plans latéraux situés d'un même côté constituent le support d'assise, les éléments en position dépliée ayant leurs plans médians qui constituent respectivement le support d'assise et le dossier du siège, alors que les plans latéraux d'un élément constituent 25 les pieds de support.

3) Siège transformable suivant la revendication 2, caractérisé en ce que du côté opposé à l'axe d'articulation, lesdits éléments présentent des moyens permettant de solidariser les deux éléments en position repliée.

30 4) Siège transformable suivant la revendication 2, caractérisé en ce que des orifices sont prévus dans les plans latéraux pour recevoir une tige courbée en U constituant un dossier dans une position repliée et un

repouse-pieds dans la position dépliée.

- 5) Siège transformable suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les deux éléments sont constitués de deux blocs en matériau déformable notamment en mousse présentant chacun en section une forme sensiblement trapézoïdale, lesdits éléments étant articulés l'un par rapport à l'autre suivant un bord des éléments, les éléments en position repliée ayant leurs faces correspondant à la grande base inclinée du trapèze en regard l'un de l'autre, et les faces correspondant aux côtés du trapèze constituant le support d'assise et les éléments en position dépliée ayant leurs plans correspondant à la grande base inclinée du trapèze qui constituent respectivement le support d'assise et le dossier du siège.
- 15 6) Siège transformable suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les deux éléments sont constitués d'un premier bâti en tube ou en bois constituant l'un des piétements et le dossier pour une position dans laquelle un deuxième bâti articulé dans la partie médiane du premier bâti constitue le support d'assise et l'autre piétement, une première garniture souple étant disposée sur la partie supérieure du premier bâti formant dossier et sur la partie du deuxième bâti formant le siège, lesdits bâtis pouvant occuper une position dépliée pour laquelle le premier bâti repose sur le sol à ses deux extrémités alors que le deuxième bâti est déplié pour constituer l'un des points de fixation d'une seconde garniture souple constituant le dossier et la surface d'assise d'une chaise longue, ladite garniture étant fixée à ses extrémités sur le premier bâti et sur le second bâti.
- 25 7) Siège transformable suivant la revendication 6, caractérisé en ce que le premier bâti comporte deux montants repliés à l'une de leurs extrémités pour présenter une partie recourbée en U et munis à leur autre extrémité d'un cadre de forme rectangulaire disposé perpendiculairement
- 30
- 35

ment auxdits montants.

- 8) Siège transformable suivant les revendications 6 et 7, caractérisé en ce que le deuxième bâti présente deux montants repliés perpendiculairement et reliés à l'une de leurs extrémités par une partie en forme d'U, lesdits montants étant articulés à leur autre extrémité par une traverse sur les montants du premier bâti.



